Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le - 9 NOV. 2026
ID : 028-282800374-20261029-2026_DC_22-AR

CDG28
centre de gestion de la fonction publique territoriale
EURE-ET-LOIR

DÉCISION DU PRÉSIDENT
PRISE EN VERTU D'UNE DÉLÉGATION
DONNÉE PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
2026-DC-22

Le Président du Centre de Gestion d'Eure-et-Loir,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu la délibération n°2025-D-06 du 3 avril 2025 par laquelle le Conseil d'Administration l'a chargé, par délégation, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'attribution, l'exécution et le règlement des marchés publics et accords-cadres de travaux, de fournitures et de services (y compris de maitrise d'œuvre) passés selon la procédure adaptée telle que visée aux articles L.2123-1 et R.2123-1 à R.2123-7 du code de la commande publique, ainsi que pour ceux dispensés de mesure de publicité et de mise en concurrence en raison de leur montant ou de leur objet passés en application des articles R2122-1 à R2122-9-1 du code de la commande publique, sous réserve qu'ils aient un montant inférieur aux seuils européens ; Ainsi que pour la prise de toutes décisions relatives à la passation des avenants aux marchés et accords-cadres sus-évoqués, quel qu'en soit le montant,

Considérant qu'il est nécessaire de disposer des sujets pour organiser le 28 janvier 2027 les épreuves écrites d'admissibilité de la session 2027 du concours externe, du concours interne et du 3ème concours d'accès au grade d'agent de maitrise, spécialité « espaces naturels, espaces verts »,

DÉCIDE

Article 1 : Il est décidé de la conclusion de la convention de fourniture des sujets de la session 2027 du concours externe, du concours interne et du 3ème concours d'accès au grade d'agent de maitrise, spécialité « espaces naturels, espaces verts » entre le Centre Départemental de Gestion d'Eure-et-Loir, représenté par son Président M. Bertrand MASSOT

Et

Le centre interdépartemental de gestion de la Grande Couronne, représenté par son Président M. Daniel LEVEL

Article 2 : La présente convention a pour objet la fourniture des trois sujets de la session 2027 du concours externe, du concours interne et du 3ème concours d'accès au grade d'agent de maitrise, spécialité « espaces naturels, espaces verts », de façon à en organiser les épreuves d'admissibilité le 28 janvier 2027.

Article 3 : Le prix de la fourniture des sujets de la session 2027 du concours externe, du concours interne et du 3ème concours d'accès au grade d'agent de maitrise, spécialité « espaces naturels, espaces verts » s'élève à 500 euros par sujet, soit 1.500 euros en totalité.

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le
ID : 028-282800374-20261029-2026_DC_22-AR

Article 4 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations du Conseil d'Administration et un extrait en sera affiché au centre de gestion. Expédition en sera adressée à Monsieur le Préfet d'Eure-et-Loir.

Fait à Luisant, le 29 octobre 2027
Le Président,

Bertrand MASSOT

CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
DEPARTEMENT D'EURE ET LOIR - 28 -

Décision rendue exécutoire compte tenu de l'envoi en Préfecture le : - 9 NOV. 2026
La Directrice générale, par délégation,
Gabrielle BARRETT-JACQUET